|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.31.2/Rev.127 juillet 2023FrançaisOriginal: Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 31 de l’ordre du jour

**ORIENTATIONS SUR LA DÉSAGRÉGATION DES FAMILLES ET DES**

**GENRES INSCRITS À L'ANNEXE II**

*(Préparé par le Conseil scientifique)*

Résumé :

Ce document rapporte les résultats des discussions du Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons supérieurs inscrits à l'Annexe II sur les traitements alternatifs visant à répondre à cette question.

Le Groupe de travail intersessions recommande que, pour aider les Parties à gérer leurs responsabilités à l'égard des espèces agrégées en familles et en genres à l'Annexe II, le Conseil scientifique établisse une liste consultative des espèces au sein des familles et des genres dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable. Cette liste devrait être tenue à jour par le Conseil scientifique et devrait être examinée et mise à jour avant chaque session de la Conférence des Parties.

Ce document a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 6e réunion en juillet 2023.

**ORIENTATIONS SUR LA DÉSAGRÉGATION DES FAMILLES ET DES**

**GENRES INSCRITS À L'ANNEXE II**

Contexte

1. L'Annexe II de la CMS reprend 63 familles d'oiseaux et trois genres plutôt que des espèces individuelles. En utilisant la taxonomie adoptée par les 11e et 12e sessions de la Conférence des Parties (COP) comme norme pour la CMS pour les oiseaux, ces familles et genres d'oiseaux inscrits à l'Annexe II contiennent 2 833 espèces. Cependant, toutes ces espèces ne devraient pas être considérées comme couvertes par l'Annexe II. Une première évaluation de la mesure dans laquelle les espèces individuelles remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II (tels que définis dans les *Lignes directrices pour l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II* annexées à [la Résolution 13.7](https://www.cms.int/fr/document/lignes-directrices-pour-la-pr%C3%A9paration-et-l%C3%A9valuation-des-propositions-damendement-des)), a été préparée par Stephen Garnett, Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP, pour la considération de la 4e réunion du Comité de session du Conseil scientifique ([UNEP/CMS/ScC-SC4/Doc.11.3.2](https://www.cms.int/fr/node/18785)). Lors de la réunion, il a été convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires avant que le Conseil scientifique puisse être en mesure de rendre un avis réfléchi à la Conférence des Parties sur les avantages et les inconvénients des différentes manières de traiter les espèces actuellement agrégées sous des familles ou des genres à l'Annexe II. Dans le document [UNEP/CMS/COP13/Doc.27.3](https://www.cms.int/fr/node/19341), le Conseil scientifique a proposé de mener des travaux supplémentaires sur cette question. L'offre a été acceptée par la COP13 et renvoyée au Comité de session du Conseil scientifique pour action.[[1]](#footnote-2)
2. La 5e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5), tenue du 28 juin au 9 juillet 2021, a décidé d'établir un Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons supérieurs figurant à l'Annexe II de la Convention, dont le mandat figure dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 15](https://www.cms.int/fr/node/22750).
3. Le mandat de ce Groupe de travail comprend l'exploration des avantages et des inconvénients des divers traitements alternatifs énumérés dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.2](https://www.cms.int/fr/node/22493) (y compris leurs possibles variantes) et la présentation de ses conclusions à la 6e réunion du Comité de session.
4. Le Groupe de travail a également été invité à déterminer les espèces aviaires qui traversent les frontières de manière cyclique et prévisible mais qui ne sont pas répertoriées comme menacées (éteintes à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables) ou quasi menacées selon les critères de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :
5. peuvent avoir des populations dont l'état de conservation est défavorable ;
6. peuvent présenter des données insuffisantes ou une tendance démographique négative, même si elles sont classées dans la catégorie "préoccupation mineure".
7. Le Groupe de travail s'est réuni deux fois (le 22 juin 2022 et le 27 mars 2023) pour examiner la façon de faire avancer les travaux qui lui ont été confiés, dans le but de fournir des conseils scientifiques pour permettre aux Parties de définir de manière appropriée les espèces dans les familles agrégées à considérer comme couvertes par l'Annexe II. Le présent document restitue les conclusions de la réflexion menée.

Orienter les Parties à la CMS sur la manière de traiter les espèces agrégées dans les familles et les genres de l'Annexe II

1. Le Groupe de travail a examiné quatre approches alternatives des familles et genres agrégés, conformément au document [UNEP/CMS/ScC-SC4/Doc.11.3.2](https://www.cms.int/fr/node/18785) et à sa version révisée au ScC-SC4, ainsi que deux variantes de ces approches. Les alternatives étaient les suivantes :
2. Maintenir à l'Annexe II tous les membres des familles qui répondent aux critères de mouvement de la CMS tels qu'énumérés, en notant la [Résolution 13.7](https://www.cms.int/fr/document/lignes-directrices-pour-la-pr%C3%A9paration-et-l%C3%A9valuation-des-propositions-damendement-des) (paragraphe opérationnel 5) : *Approuver que les ajouts ultérieurs aux Annexes de la Convention soient limités aux espèces ou aux taxons inférieurs et que les espèces migratrices couvertes par les listes de taxons supérieurs déjà à l'Annexe II ne soient identifiées que lorsque des Accords sont préparés conformément à l'Article IV de la Convention* ; ceci peut être interprété comme une conservation de la liste complète comme référence pour tout besoin futur (par ex. développement d'Accords ; liste des États de l'aire de répartition, rapports nationaux) sans modifier formellement les Annexes. Deux alternatives ont été envisagées :
	1. Pas de changement par rapport aux dispositions actuelles ;
	2. Le Conseil scientifique établit et tient à jour une liste d'espèces figurant à l'Annexe II, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable. La liste, qui exclurait les espèces déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II, serait strictement consultative pour les Parties, serait gérée par le Conseil scientifique et examinée et mise à jour avant chaque COP, si besoin par l'apport de modifications à la taxonomie et à l'état de conservation.
3. Remplacer les noms des familles et des genres actuellement agrégés à l'Annexe II par ceux des taxons qui leur appartiennent et qui ont été jugés comme ayant un état de conservation défavorable (c'est-à-dire les espèces qui n'ont pas été évaluées comme étant de préoccupation mineure) et qui, après consultation des États de l'aire de répartition, répondent à la définition d'espèces migratrices énoncée à l'article 1.1 de la Convention ("*l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages**, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale*"). Deux alternatives ont été envisagées :
	1. Dresser uniquement la liste des espèces ;
	2. Dresser la liste des sous-espèces/populations.
4. Remplacer les noms des familles et des genres actuellement agrégés à l'Annexe II par ceux des espèces appartenant à ces familles et à ces genres qui ont été jugées comme répondant à la définition d'espèce migratrice de la Convention, indépendamment du caractère favorable de l'état de conservation ;
5. Supprimer toute espèce d'une famille désagrégée, à moins qu'il n'existe une proposition complète d'inscription à l'Annexe II.
6. Le Groupe de travail a aussi :

Tout d'abord, analysé les espèces aviaires qui traversent les frontières de manière cyclique et prévisible, mais qui ne sont pas considérées comme menacées (éteintes à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables) ou quasi menacées selon les critères de la Liste rouge de l'UICN, dans un échantillon de 13 des 37 familles agrégées (377 espèces, 515 sous-espèces, 675 populations) qui :

* 1. peuvent avoir des populations dont l'état de conservation est défavorable ;
	2. peuvent présenter des données insuffisantes ou une tendance démographique négative, même si elles sont classées dans la catégorie "préoccupation mineure".

Deuxièmement, il a identifié les espèces appartenant aux familles regroupées qui sont déjà inscrites dans les accords associés de la CMS, ainsi que les espèces inscrites dans ces accords associés dans les familles non agrégées qui ne figurent pas à l'Annexe II.

1. Le Groupe de travail a exploré les procédures administratives requises pour chaque option, c'est-à-dire les voies à suivre pour que les recommandations du Conseil scientifique aboutissent à une proposition susceptible d'être examinée par la COP.

Discussion et analyse

1. En conclusion, le Groupe de travail a convenu de recommander que l'option 1b soit adoptée, c'est-à-dire que le Conseil scientifique crée et tienne à jour une liste d'espèces à l'Annexe II, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable, et qui ne sont pas déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II. La liste serait strictement consultative pour les Parties, devrait être gérée par le Conseil scientifique, et examinée et mise à jour avant chaque COP, si besoin par l'apport de modifications à la taxonomie et à l'état de conservation.
2. L'option 1a a été considérée comme moins pertinente que l'option 1b étant donné la longue liste d'espèces migratrices (768) au sein des familles agrégées **qui ne sont pas déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II.** Elle ne fournirait que peu d'indications aux Parties sur les espèces appartenant aux familles agrégées qui pourraient répondre aux critères d'inscription sur la liste de la CMS ou qui pourraient bénéficier d'une gestion de conservation.
3. L'option 2a a été jugée moins pertinente que l'option 1b pour les raisons suivantes :
* toute espèce figurant sur la liste agrégée élaguée devrait faire l'objet d'une proposition d'inscription spécifique s'il s'avérait qu'elle répond aux critères ;
* toute espèce de la liste agrégée dont les sous-espèces et/ou les populations pourraient bénéficier d'une inscription à l'Annexe II devra ultérieurement faire l'objet de propositions spécifiques afin d'être incluse.
1. L'option 2b a été considérée comme moins pertinente que l'option 1b parce que l'analyse partielle des espèces dans les familles agrégées de l'Annexe II a révélé que
* la liste des sous-espèces et des populations à prendre en considération serait bien plus longue que celle des seules espèces ;
* le niveau de connaissance des tendances et des mouvements des sous-espèces/populations était souvent bien inférieur à celui de l'espèce dans son ensemble et, dans la plupart des cas, ces sous-espèces/populations n'avaient pas été évaluées séparément sur la Liste rouge de l'UICN ;
* il existe une plus grande incertitude taxonomique concernant les sous-espèces et peu de détails de définition concernant de nombreuses populations, même lorsque celles-ci ont été identifiées.
1. L'option 3 a été jugée moins pertinente que l'option 1b pour la même raison que l'option 1a ; actuellement, 768 taxons sont considérés comme répondant aux critères de mouvement de la CMS (préoccupation mineure, 682 espèces ; une espèce en danger critique d'extinction ; 7 espèces en danger ; 24 espèces vulnérables ; 52 espèces quasi-menacées ; 2 espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes).
2. L'option 4, tout en reconnaissant qu'elle simplifierait la liste actuelle et garantirait que chaque espèce inscrite sur la liste de familles figurant dans les Annexes ferait à l'avenir l'objet d'une proposition d'inscription en soutien de son inclusion, fournissant la preuve que les Parties croient fortement que les espèces tireraient profit de leur inclusion dans une Annexe, a néanmoins été considérée comme étant moins pertinente que l'option 1b parce que :
* une telle recommandation pourrait ne pas relever du mandat du Conseil scientifique, étant donné que la suppression des familles agrégées n'entrerait pas dans la définition de la désagrégation ;
* elle est moins préventive que le dispositif actuel ;
* certaines Parties sont connues pour être opposées à cette option ;
* la suppression des familles entraînerait une lourde charge administrative.
1. Faisant suite aux discussions du Groupe de travail, un projet de résolution a été préparé pour examen lors de la 6e réunion du Comité de session du Conseil scientifique et en vue d'un examen ultérieur dans le cadre de la 14e session de la Conférence des Parties. Le texte ci-dessus a été utilisé dans le projet de résolution pour donner une orientation aux Parties.
2. Trois décisions ont également été préparées :
3. demandant aux Parties d'utiliser la liste comme appui à la préparation de leurs rapports nationaux ;
4. demandant au Conseil scientifique de mettre à jour la liste avant la COP15 ;
5. demandant au Secrétariat d'informer les Parties de l'existence de la liste lors de la préparation de leurs rapports.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. d'adopter le projet de Résolution figurant à l'Annexe 1 du présent document, y compris la liste figurant à l'Annexe 1 du projet de Résolution.
3. d'adopter le projet de Décisions figurant à l'Annexe 2 du présent document.

**Annexe 1**

PROJET DE RÉSOLUTION

**Orientations sur le TRAITEMENT DES ESPÈCES INCLUSES DANS LES FAMILLES AGRÉGÉES INSCRITES À L'ANNEXE II**

*Rappelant* que l’Annexe II de la Convention regroupe de nombreuses espèces au sein de familles et de genres nommés,

*Notant* que, comme le montre le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.2, les familles agrégées contiennent plus de 2300 espèces ; une grande proportion d'entre elles se trouvent dans un seul pays, ne traversent pas de façon cyclique ou prévisible une ou plusieurs frontières juridictionnelles nationales et/ou ont un état de conservation défavorable,

*Notant en outre* qu'avant cette Résolution, il n'existait pas d'orientation exhaustive dans le cadre de la Convention sur les espèces des familles agrégées dont on sait qu'elles peuvent, à tout moment, franchir cycliquement ou de façon prévisible une ou plusieurs frontières juridictionnelles nationales et/ou avoir un état de conservation défavorable,

*Reconnaissant* que de nombreuses espèces couvertes par chaque famille pourraient bénéficier d'une inscription à l'Annexe II,

*Reconnaissant en outre* que le manque de connaissances sur les déplacements et l'état de conservation des espèces inscrites dans les familles agrégées a entravé la capacité des États de l'aire de répartition à identifier les espèces inscrites qui justifient des mesures de conservation ou à rendre compte de ces mesures,

*Reconnaissant en outre* qu'il est attendu des Parties, dans les Rapports nationaux de la Convention, qu'elles fournissent des informations sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS pour lesquelles elles sont un État de l'aire de répartition ;

*Rappelant avec gratitude* les travaux du Comité de session du Conseil scientifique lors de ses 4e, 5e et 6e réunions,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie* le Conseil scientifique de tenir à jour une liste d'espèces, telle qu'annexée à la présente Résolution, appartenant à des familles et des genres agrégés figurant à l'Annexe II afin de fournir un conseil aux Parties quant aux espèces dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable ;
2. *Invite* les Parties à tenir compte de la liste mentionnée au paragraphe 1, par exemple lors de la préparation des rapports nationaux.

**Annexe 1**

**Annexe à la Résolution** 14.XX.Les espèces de l'Annexe II comprennent les familles et genres agrégés qui ne sont pas déjà inscrits individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable. Les taxons en caractères gras sont menacés : en danger critique d'extinction (CR, 1 espèce), en danger (DA, 7 espèces), Vulnérable (VU, 24 esp.) ou Données insuffisantes (DI, 2 esp.). Les espèces en caractères simples sont quasi menacées (QM, 52 esp.) Total 86 espèces.

| **Famille/Genre** | **Nom commun** | **Nom scientifique** | **État d'une espèce pour la Liste rouge de l'UICN** | **Résumé des mouvements** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Anatidae | L'oie empereur | *Anser canagicus* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | **Harelde de Miquelon** | ***Clangula hyemalis*** | VU | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Eider à lunettes | *Somateria fischeri* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Eider à duvet | *Somateria mollissima* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | **Macreuse brune** | ***Melanitta fusca*** | VU | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Macreuse à bec jaune | *Melanitta americana* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | **Harle de Chine** | ***Mergus squamatus*** | DA | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Ouette de l'Orénoque | *Neochen jubata* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement 100 à 1 000 km, mais dans aucune direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | **Canard à ailes blanches** | ***Asarcornis scutulata*** | DA | Sédentaire/résident : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus se déplacent couramment sur moins de 100 km mais dans aucune direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | **Fuligule milouin** | ***Aythya ferina*** | **VU** | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Canard à lunettes | *Speculanas specularis* | QM | Migrateur partiel : essor important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Anatidae | Canard à faucilles | *Mareca falcata* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Phoenicopteridae | Flamant du Chili | *Phoenicopterus chilensis* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Phoenicopteridae | Flamant nain | *Phoeniconaias minor* | QM | Sédentaire/résident mais fortement nomade pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent couramment plus de 1 000 km, mais sans direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Grus | **Grue antigone** | ***Grus antigone*** | **VU** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement 100 à 1 000 km, mais sans direction cohérente ; la sous-population australienne ne migre pas à travers les frontières internationales. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Grus | **Grue blanche d'Amérique** | ***Grus americana*** | **DA** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Pluvianellidae | Pluvier de Magellan | *Pluvianelle magellanique* | QM | Migrateur partiel : essor important de l'aire de répartition après la reproduction, les sites de reproduction étant occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Haematopodidae | Huîtrier pie | *Haematopus ostralegus* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Pluvier des Andes | *Phegornis mitchellii* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Pluvier siffleur | *Charadrius melodus* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | **Pluvier de Swinhoe** | ***Charadrius dealbatus*** | **DI** | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Pluvier neigeux | *Charadrius nivosus* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Pluvier à double collier | *Charadrius bicinctus* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km d'est en ouest ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Pluvier montagnard | *Charadrius montanus* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Charadriidae | Vanneau huppé | *Vanellus vanellus* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, les sites de reproduction étant occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Courlis cendré | *Numenius arquata* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Barge rousse | *Limosa lapponica* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Barge à queue noire | *Limosa limosa* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | **Bécasseau à queue pointue** | ***Calidris acuminata*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécasseau cocorli | *Calidris ferruginea* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécasseau à col roux | *Calidris ruficollis* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécassin d'Asie | *Limnodromus semipalmatus* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécassine de Strickland | *Gallinago stricklandii* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction ; les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécassine du Japon | *Gallinago hardwickii* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | **Bécassine des bois** | ***Gallinago nemoricola*** | **VU** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Bécassine double | *Gallinago media* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Scolopacidae | Chevalier de Sibérie | *Tringa brevipes* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | **Élanion naucler** | ***Chelictinia riocourii*** | **VU** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Gypaète barbu | *Gypaetus barbatus* | QM | Sédentaire/résident : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes avant de revenir se reproduire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | **Bateleur des savanes** | ***Terathopius ecaudatus*** | **DA** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; les immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes avant de revenir se reproduire ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | **Circaète de Beaudouin** | ***Circaetus beaudouini*** | **VU** | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, les sites de reproduction étant occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Circaète barré | *Circaetus fasciolatus* | QM | Migrateur partiel : essor de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Vautour de l'Himalaya | *Gyps himalayensis* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux ; les immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes avant de revenir se reproduire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Vautour moine | *Aegypius monachus* | QM | Migrateur partiel : essor important et changement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Aigle montagnard | *Nisaetus nipalensis* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | **Aigle ravisseur** | ***Aquila rapax*** | **VU** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | **Busard maure** | ***Circus maurus*** | **DA** | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; quitte parfois l'aire de répartition normale en nombre significatif ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Busard pâle | *Circus macrourus* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Autour à ventre gris | *Accipiter poliogaster* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Accipitridae | Pygargue nain | *Icthyophaga humilis* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Falconidae | Caracara austral | *Phalcoboenus australis* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Falconidae | Faucon chicquera | *Falco chicquera* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km mais dans aucune direction cohérente ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Falconidae | **Faucon concolore** | ***Falco concolor*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Oriolidae | **Loriot argenté** | ***Oriolus mellianus*** | **DA** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Vireonidae | Viréo à tête noire | *Vireo atricapilla* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Monarchidae | Tchitrec du Japon | *Terpsiphone atrocaudata* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Chaetopidae | Chétopse doré | *Chaetops aurantius* | QM | Migrateur partiel : essor de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Acrocephalidae | **Rousserolle mandchoue** | ***Acrocephalus tangorum*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Locustellidae | Mégalure du Japon | *Helopsaltes pryeri* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Locustellidae | **Locustelle de Pleske** | ***Helopsaltes pleskei*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Locustellidae | Bouscarle à long bec | *Locustella major* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais dans aucune direction constante ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Locustellidae | **Graminicole rayée** | ***Schoenicola striatus*** | **VU** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction et grand nomadisme pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Phylloscopidae | **Pouillot d'Ijima** | ***Phylloscopus ijimae*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Sylviidae | **Lioptile à calotte noire** | ***Sylvia nigricapillus*** | **VU** | Migrateur partiel : réduction de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Sylviidae | Fauvette pitchou | *Curruca undata* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Pellorneidae | Prinia de Burnes | *Laticilla burnesii* | QM | Migrateur partiel : essor de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais dans aucune direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Turdidae | **Grive de Bicknell** | ***Catharus bicknelli*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Turdidae | Grive mauvis | *Turdus iliacus* | QM | Migrateur partiel : changement important de l'aire de répartition après la reproduction, les sites de reproduction étant occupés de manière fiable à chaque saison, mais grand nomadisme en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Turdidae | **Merle de Fea** | ***Turdus feae*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | Gobemouche de Zappey | *Cyanoptila cumatilis* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Gobemouche à poitrine brune** | ***Cyornis brunneatus*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | Gobemouche à bec fort | *Cyornis magnirostris* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Gobemouche des collines** | ***Cyornis banyumas*** | **CR** | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | Brachyptère à ventre roux | *Brachypteryx hyperythra* | QM | Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Rossignol à tête rousse** | ***Larvivora ruficeps*** | **DA** | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais aucune information n'est disponible sur les déplacements hors reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | Rougegorge du Père David | *Calliope pectardens* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Rossignol à gorge noire** | ***Calliope obscura*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison, mais aucune information n'est disponible sur les déplacements hors reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Gobemouche du Cachemire** | ***Ficedula subrubra*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | Monticole espion | *Monticola explorator* | QM | Migrateur partiel : essor de l'aire de répartition après la reproduction avec des sites de reproduction occupés de manière fiable à chaque saison, mais modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement moins de 100 km mais dans aucune direction cohérente ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Tarier de Stoliczka** | ***Saxicola macrorhynchus*** | **VU** | Migrateur complet et modérément nomade en période de reproduction et fortement nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais sans direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Muscicapidae | **Tarier de Hodgson** | ***Saxicola insignis*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Motacillidae | **Pipit de Sprague** | ***Anthus spragueii*** | **VU** | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Motacillidae | Pipit alticole | *Anthus hoeschi* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Motacillidae | **Pipit à gorge jaune** | ***Hemimacronyx chloris*** | **VU** | Migrateur partiel : essor important de l'aire de répartition après la reproduction, avec des sites de reproduction et de non-reproduction occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens est-ouest ; au moins certains mouvements sont principalement altitudinaux. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |
| Motacillidae | Bergeronnette du Mékong | *Motacilla samveasnae* | QM | Migrateur complet : les sites de reproduction et de non-reproduction sont occupés de manière fiable à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km mais dans aucune direction cohérente. Remplit les critères de mouvement de la CMS. |

**Annexe 2**

PROJET DE DÉCISIONS

**Orientations concernant LA CRÉATION D'UNE LISTE CONSULTATIVE D'ESPÈCES AGRÉGÉES PAR FAMILLES ET GENRES INSCRITES À L'ANNEXE II**

***Adressée aux Parties***

14.AA Les Parties sont invitées à utiliser la liste annexée à la Résolution 14.xx pour les aider à rédiger leur rapport national sur les espèces pour lesquelles elles constituent un État de l'aire de répartition.

***Adressée au Conseil scientifique***

14.BB Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié :

1. de mettre à jour la liste annexée à la Résolution 14.xx, qui fournit des conseils sur les espèces dans des familles agrégées dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable;
2. de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision lors de la 15e Session de la Conférence des Parties.

***Adressée au Secrétariat***

14.CC Le Secrétariat informera les Parties de l'existence de la liste annexée à la Résolution 14.xx lors de la préparation des rapports nationaux.

1. Paragraphe 552 du rapport de la réunion de la COP13 ; <https://www.cms.int/fr/node/20909> [↑](#footnote-ref-2)